

Montréal, le 16 octobre 2017

Par dépôt électronique (SDE)

M^e Yves Fréchette
Avocat
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'approbation des exigences techniques de raccordement au réseau de transport d'Hydro-Québec
Dossier de la Régie : R-3830-2012**

Maître Fréchette,

Le 15 septembre 2017, Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) a déposé les réponses aux demandes de renseignements n^o 4 de la Régie de l'énergie (la Régie) ¹.

La formation au dossier me charge de vous communiquer ce qui suit.

La Régie note que, dans ses réponses R1.3, R2.1, R7.1, R8.2, le Transporteur soumet un nouveau texte qu'il propose d'inclure aux ETRI, ETRC ou LÉP, selon le cas. Afin de poursuivre l'examen des versions anglaises de ces trois documents, la Régie demande au Transporteur de déposer la traduction anglaise des nouveaux textes proposés dans les réponses précitées, **au plus tard le 27 octobre 2017 à 12 h.**

Veuillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/

c. c. Intervenants

¹ Pièce [B-0081](#).